

FONDATION

PAULIN

ANDRIEU

Centre d'éducation spécialisée
pour dysphasiques et déficients auditifs



PROJET ASSOCIATIF 2020-2026

AU SERVICE DES PERSONNES DÉFICIENTES AUDITIVES, DYSPHASIQUES ou en situation d'autres handicaps

FONDATION CESDDA PAULIN ANDRIEU

reconnue d'utilité publique depuis 1931

25 Rue des 36 ponts 31400 Toulouse

Contact : ☎ 05 61 14 89 70 ✉ contact@cesdda.fr • Site web : www.cesdda.fr

Gestionnaire du Centre d'Éducation Spécialisée pour Dysphasiques et Déficients Auditifs

Le Centre d'Education Spécialisé pour **Dysphasiques et Déficients Auditifs**

.....

L'ENFANT EN DEVENIR

.....



**L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit
mais une source que l'on fait jaillir.**

Maria Montessori



SOMMAIRE

D'hier à aujourd'hui :

Une histoire particulière P.5

A : Les valeurs associatives :

Une identité propre P.7

B : La gouvernance :

Une implication responsable P.9

C : Le contexte sociétal :

Une prise en compte nécessaire P.12

D : Etablissement et services :

Une réponse adaptée P.15

E : Orientations et perspectives :

Une ambition à confirmer ? P.17

FONDATION
1987

PAULIN ANDRIEU

Centre d'éducation spécialisée
pour dysphasiques et déficients auditifs

POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

- Pour définir les principes fondamentaux de l'action de la Fondation permettant aux acteurs d'innover pour répondre aux besoins actuels de la société (ou du public ciblé).

- Pour déterminer les axes de la politique associative, les perspectives et le projet pour les années à venir, en lien avec l'environnement.

- Le projet associatif contribue ainsi à la qualité des prestations nécessaires aux soins, à l'éducation et aux apprentissages d'enfants déficients auditifs ou dysphasiques, avec ou sans troubles associés, ou de publics porteurs d'autres types de handicap, afin de favoriser leur inclusion dans la société.

Ce projet associatif définit pour la période 2020-2026 les orientations de la Fondation CESDDA « Paulin Andrieu ».

Il est construit sur une histoire, s'inspire des valeurs fondatrices, et prend en compte le contexte sociétal, les orientations des politiques publiques, les lois et règlements en vigueur.

Il prend également en compte les observations et pistes de travail des autorités de tarification et de contrôle, des professionnels et des familles.

Il est un référentiel pour les projets d'établissement et services.

D'HIER À AUJOURD'HUI : Une histoire particulière

XIX^{ème} Siècle

1826 :

L'abbé Chazotte fonde l'institut des sourds muets à Toulouse : pour lui les « sourds muets » étaient doués des mêmes facultés intellectuelles que les entendants.

1858 :

A sa mort, l'établissement revient à Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, qui décède la même année. Le chanoine Ruffat en hérite et installe l'institut au 25 de la rue des Trente Six Ponts. Il confie la direction à l'abbé Cathala qui s'adjoit le concours des sœurs de la Sagesse et des frères de Saint Gabriel.

1877 :

Le chanoine Ruffat fait don de l'institut au diocèse de Toulouse.

1878 :

Cette année-là l'institut compte 84 élèves et 7 professeurs.

XX^{ème} Siècle

1931 :

Le 8 avril l'œuvre charitable initiale devient Fondation reconnue d'utilité publique. Elle prend le nom d'Institution des Sourds Muets de Toulouse. La Fondation accepte la donation faite par l'archevêque Paulin ANDRIEU d'immeubles situés au 25 rue des Trente Six Ponts.

1968 :

Après modification des statuts de la Fondation par décret ministériel du 12 décembre, l'établissement se nomme désormais Centre d'Education Spécialisé pour Déficients Auditifs (CESDA) dont le but est de « *procurer aux jeunes déficients auditifs des deux sexes..., outre les soins et l'instruction spéciaux nécessités par leur infirmité, l'instruction générale et l'apprentissage d'un métier* ».

1973 :

Arrivée du premier directeur laïc et départ progressif des sœurs. La mixité se généralise à partir de 1976 puisque jusque-là, garçons et filles étaient séparés.

2006 :

Ouverture du nouvel internat délocalisé et reconstruit sur le site de Lespinet.

2010 :

Un arrêté préfectoral du 1er mars actualise les catégories de publics accueillis et l'établissement prend le nom de Centre d'Education Spécialisé pour Dysphasiques et Déficients Auditifs (CESDDA) qui accompagne alors 100 enfants et adolescents de 0 à 20 ans dans différentes modalités : SESSAD, internat, demi internat.

2011 :

80 ans d'existence de la Fondation : un grand colloque intitulé : *«S'entendre pour se comprendre, Se comprendre pour entreprendre»*

2013 :

Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 12 juillet (publié au J.O le 23 juillet) modifiant le nom et les statuts de la Fondation qui s'enrichit du nom de son bienfaiteur et devient Fondation CESDDA «Paulin Andrieu». Les statuts adaptent les buts de la Fondation à l'évolution des besoins de la société, élargissant les possibilités d'interventions auprès de publics porteurs de handicaps autres que la déficience auditive ou les troubles sévères du langage. Ces statuts sont complétés d'un règlement intérieur.

2018 :

8 avril : journée inaugurale, après une décennie de travaux de rénovation et 160 années d'installation au 25 de la rue des Trente Six Ponts.

2019-2020 :

Actualisation du projet de la Fondation pour la période 2020-2030.

Signature du premier CPOM qui sera l'un des outils de la mise en œuvre de ce projet associatif rénové.

Évolution du bâtiment CESDA



LES VALEURS ASSOCIATIVES

Une identité propre

Une fondation HUMANISTE

C'est à travers un objectif d'épanouissement de chaque personne accompagnée et au respect de sa dignité que cette valeur première est affirmée par la Fondation qui mise sur le potentiel et la singularité de chaque personne. L'HUMANISME que prône la Fondation se traduit au quotidien :

- par le souci de justice et d'équité sans cesse recherché pour les personnes,
- le respect de celles-ci dans leur différence et l'affirmation de non discrimination,
- l'attention qui est portée à leurs idées et/ou croyance dans une dimension de laïcité,
- par des formes de solidarités se traduisant tant par l'engagement de la Fondation, l'engagement de ses professionnels et les liens tissés par les personnes accompagnées.

La notion de «progrès» est toute entière contenue dans cette valeur HUMANISTE en tant qu'elle désigne l'évolution sur le long terme de la personne en fonction de l'idéal collectif de la Fondation.

Une fondation CITOYENNE

Si la Fondation est citoyenne par sa légitimité propre, elle l'est bien plus encore par l'ambition qu'elle a de donner à chaque personne qu'elle accompagne, une place dans la société, une reconnaissance de membre de celle-ci. Ainsi, la Fondation contribue à façonner le Vivre Ensemble et à construire le Bien Commun qui est le résultat de l'expression du potentiel de chacun des hommes ou femmes constitutifs de la Cité.

Pour accéder à cette citoyenneté, la Fondation va œuvrer pour que chacun :

- Connaisse, s'approprie et fasse valoir ses droits,
- Respecte ses devoirs,
- Rencontre l'autre pour le connaître, échanger avec et construire le lien qui fait société,
- Accède aux apprentissages, à une formation professionnelle,
- Construisse son autonomie.

C'est par ce travail de reconnaissance de chacun comme sujet singulier que se construira cette Citoyenneté érigée en valeur fondatrice.

Pour la Fondation, le respect de la personne s'entend comme quelque chose d'universel qui ne se réduit pas qu'aux personnes pour lesquelles elle met en œuvre un accompagnement singulier. Ce respect, la Fondation se fait un devoir de le décliner à l'égard des familles des jeunes qu'elle accompagne, de ses collaborateurs, de ses partenaires, des institutionnels, de ses prestataires et fournisseurs. Et, c'est bien parce que cette posture de respect « *s'applique toujours uniquement aux personnes, jamais aux choses* »* que la Fondation en fait une valeur première qu'elle déclinera :

- en étant vigilant sur la qualité des environnements de travail, de vie, de rencontre, de communication qu'elle propose,
- en promouvant la bienveillance et en la mettant à l'œuvre,
- en étant à l'écoute des besoins de chacun,
- en offrant à chaque jeune accompagné un suivi personnalisé qui le rend responsable et acteur,
- en garantissant que ses réponses s'inscrivent dans des parcours de vie,
- en construisant des accompagnements fidèles à ses valeurs et respectueux des exigences réglementaires.

C'est en cela que la Fondation fait sien ce que dira le grand homme de lettre et homme d'état Johann Wolfgang von Goethe : « *Le respect de nos semblables est la règle de notre conduite* »

*: *Emmanuel Kant*



LA GOUVERNANCE : Une implication responsable

Énoncer son projet, le mettre en œuvre et en contrôler les résultats pour le réorienter ou le faire évoluer, telle est la responsabilité de la personne morale Fondation CESDDA « Paulin Andrieu » reconnue par décret en Conseil d'État le 8 avril 1931.

Cette responsabilité ne peut s'exercer qu'au travers d'une gouvernance calibrée de façon à garantir tout à la fois une séparation du pouvoir d'administrer le projet politique et le projet opérationnel avec une bonne articulation de ces deux objets.

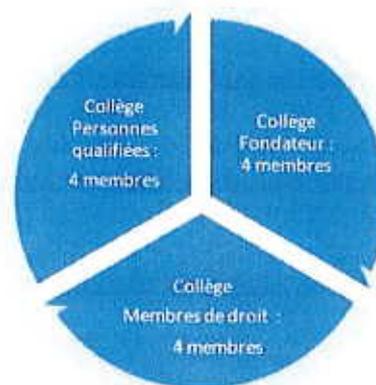
C'est pourquoi, la complémentarité des statuts de la Fondation, de son règlement intérieur et de la pratique au jour le jour, a donné naissance à la gouvernance suivante, respectant la singularité du projet politique et du projet technique. (*Statuts rénovés en 2013*)

Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Fondation et notamment :

- Définit le Projet Associatif,
- Délègue au Président la responsabilité de sa mise en œuvre,
- Valide le(s) projet(s) du ou des établissements de la Fondation ainsi que les outils réglementaires associés (loi 2002-2 du 2 janvier 2002),
- Veille à la bonne exécution des textes régissant le secteur,
- Installe les commissions de travail nécessaires à la réflexion et à l'évolution de la Fondation,
- Mandate les administrateurs pour des missions ou représentations spécifiques,
- Travaille en étroite collaboration avec le ou les directeurs d'établissement(s),
- S'assure de la mise en place du, ou des, Conseils de la Vie Sociale pour chacun desquels il désigne deux représentants,
- Nomme, sur proposition du bureau, le(s) directeur(s) des établissements.

Le Conseil veille à ce que les administrateurs maintiennent un niveau de connaissances suffisante compte tenu des responsabilités exercées.



Le Bureau

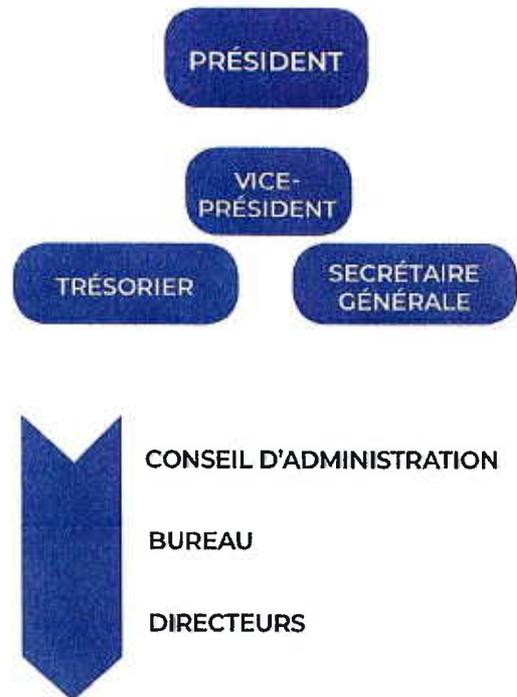
Organe exécutif du Conseil d'Administration
4 membres élus pour 3 ans

Le bureau est responsable devant le Conseil de l'administration courante de la Fondation.

Se réunissant au moins 4 fois par an, le bureau instruit les affaires courantes ainsi que toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration. Il prépare et convoque les réunions du Conseil d'Administration. Il assure le suivi et l'exécution des délibérations de celui-ci.

Le Bureau est le lien permanent entre le Conseil et la direction des Etablissements de la Fondation.

Le Président, assisté du Bureau, assure la gestion des rapports contractuels entre les directeurs et la Fondation.

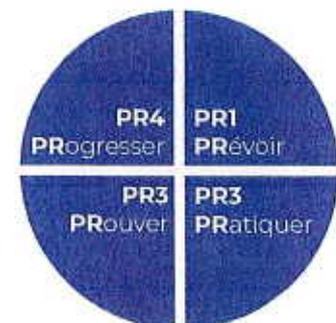


La gouvernance du projet technique et opérationnel

Le(s) directeur(s) de (des) établissement(s) est (sont) le(s) chef(s) d'orchestre du projet décliné dans sa vision technique et opérationnelle. Il(s) en assure(nt) la gouvernance et dispose(nt) pour cela des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ces missions.

C'est pourquoi le Président, lui-même délégataire du Conseil, établit une délégation de pouvoir dans le cadre des dispositions réglementaires encadrant le Document Unique de Délégation (DUD).

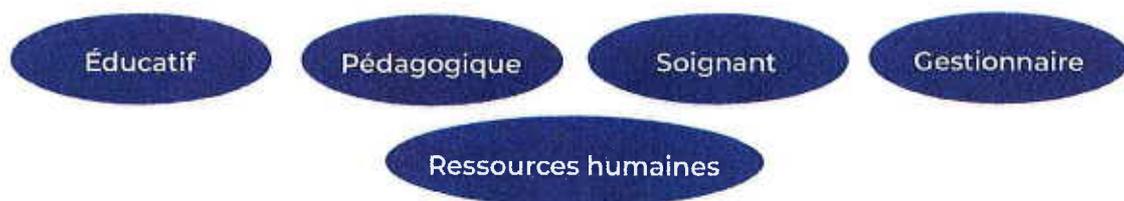
Pour assurer l'accord entre projet politique et projet opérationnel, le (ou les) directeur(s) assiste(nt), avec voix consultative, sur convocation du Bureau, en tout ou partie à ses réunions et à celles du Conseil.



Chaque directeur, dans le périmètre qui lui a été confié, et dans le cadre des délégations dont il dispose :

- Est garant, dans toutes ses dimensions, de la mise en œuvre et de l'actualisation du Projet d'établissement et de service le concernant,
- Est chargé et responsable de l'administration générale, de la direction technique, de la gestion financière et de la direction du personnel du ou des établissements placés sous son autorité,
- Traduit dans le fonctionnement institutionnel les directives de la Fondation,
- Tient informé le Président, le Bureau, le Conseil de la vie de son établissement,
- Est force de proposition auprès du Conseil pour le développement d'actions ou de pratiques nouvelles.

Le directeur s'appuie sur une équipe de direction qui éclaire sa prise de décision. Elle se compose de cadres techniques et/ou hiérarchiques, chacun spécialiste dans un domaine. Selon la taille et les particularités des établissements, cette équipe se composera des cadres suivants :



Les cadres hiérarchiques sont les relais indispensables dans la mise en place de la politique du directeur à laquelle ils ont été associés. Ils assurent la dynamique des professionnels placés dans le périmètre de leur intervention. Quand ils disposent de subdélégations de la part du directeur, ils doivent lui en rendre compte.

Les cadres non hiérarchiques, qu'ils soient ou non partie prenante de l'équipe de direction, participent à la dynamique de l'établissement ou du service, au développement de son Projet et à la qualité des interventions en direction des usagers. Ils apportent une compétence technique, administrative ou clinique et sont sources de propositions.

L'inscription dans les réseaux externes : une gouvernance partagée

La Fondation s'inscrit dans les réseaux spécialisés ou généralistes du secteur, ou noue des alliances avec des partenaires locaux, autant dans le champ politique de la revendication et du faire valoir de valeurs et d'éthique, que dans celui de la reconnaissance et de la place d'une technicité reconnue.

A ce titre, les liens avec le CHU de Purpan (UPIC), le CIVAL Lestrade, Cap Midi Pyrénées sont autant de sources d'échanges de connaissances entre professionnels, que de liens pour faciliter un parcours sans rupture pour les jeunes concernés.

Les réseaux nationaux (FISAF, NEXEM), régionaux (URIOPSS Association des SESSAD d'Occitanie) et locaux (GIMPY) sont autant de lieux où l'engagement du Conseil d'Administration de la Fondation (comme adhérent de base ou membre des CA) permet de porter un point de vue. Ces engagements permettent aussi aux professionnels des établissements et services (salariés et cadres) de partager des connaissances ou de s'enrichir de l'expérience d'alter égo.



UPIC Unité pédiatrique d'implantation cochléaire Toulouse (<https://www.chu-toulouse.fr/article1355>)

CIVAL Centre interdépartemental de la Vision de l'Audition et du Langage

FISAF Fédération Nationale pour l'Insertion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys en France (<https://www.fisaf.asso.fr>)

GIMPY Groupement d'institution sociale et médico-sociale en Midi Pyrénées

ASE Aide Sociale à l'Enfance

SESSAD Service d'Education et de Soins Spécialisés et A Domicile

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées (<https://www.mdph31.fr>)

DT ARS Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.occitanie.ars.sante.fr>)

URIOPSS Union Régionale Organismes Privés Sanitaires Sociaux (<https://www.uriopss-occitanie.fr>)

NEXEM Organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif (<https://www.nexem.fr>)

LE CONTEXTE SOCIÉTAL : Une prise en compte nécessaire

Le contexte sociétal actuel, et les enjeux qu'il sous-tend, ne ressemblent en rien à celui qui prévalait à la création de l'Institut des Sourdes Muettes de Toulouse.

La Révolution industrielle, les deux guerres mondiales et leur lot de reconstruction, les progrès de la médecine et de la Science, la période des Trente Glorieuses sont indéniablement des marqueurs dans l'évolution vers le CESDDA et la Fondation d'aujourd'hui.

Quelles sont maintenant les mutations sociétales à l'œuvre que la Fondation doit prendre en compte comme autant de défis à relever pour développer, adapter et pérenniser son action ?

La recomposition démographique

Le dynamisme démographique s'articule autour de l'armature urbaine. Il est d'abord très marqué dans l'agglomération toulousaine et dans l'ensemble de son aire urbaine, la quatrième de France avec plus de 1,3 million d'habitants au 1er janvier 2016. Chaque année, sa population gagne 18 800 habitants, dont 13 100 dans l'ensemble de l'agglomération et 5 600 dans la seule commune de Toulouse.

Source INSEE Flash Occitanie N° 84

La recomposition démographique est le résultat, tout à la fois, du vieillissement continu de la population française, de l'accroissement des vagues migratoires et de la recomposition de la cellule familiale. Ces changements génèrent de l'isolement et de la dépendance, des tensions culturelles, communautaires ou familiales. De ces phénomènes peut naître le rejet qui touche alors les plus faibles et les plus différents. C'est donc là aussi un défi que la Fondation doit prendre en compte et relever.

L'écologie et le développement durable

La planète chauffe : plus personne (ou presque !) ne conteste aujourd'hui cette affirmation qui se traduit par une augmentation de la température dont les effets (par exemple l'augmentation du niveau des mers et océans) seront visibles dans les trois prochaines décennies. Ainsi, ce sont les équilibres

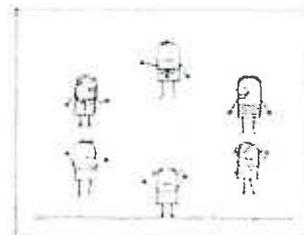
naturels et sociétaux qui se trouvent déséquilibrés.

Avec quelles conséquences ? Si par contre personne ne peut répondre précisément à cette question, ce défi est à relever par chacun de nous, individu ou collectivité. C'est ce qui invite la Fondation CESDDA «Paulin Andrieu» à prendre position pour agir en matière de développement durable (sur les plans écologique, économique et social) en inscrivant son projet dans la perspective de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et dans la prise de conscience de sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).



Uber ou la révolution 4.0

Si l'ubérisation du secteur médico-social n'est probablement pas encore d'actualité, il convient somme toute de prendre en compte les véritables bouleversements induits par la révolution digitale à l'œuvre depuis plus de dix ans qui s'accélère d'année en année. Les impacts sont multiples, autant sur les pratiques professionnelles que dans la modification du rapport à l'autre, qu'il soit usager, parents ou partenaires.



Dans ce champ il est tout autant question d'une forme d'immédiateté recherchée et attendue (téléphonie mobile, courriels ou réseaux sociaux) que des dangers que ces modes de communications peuvent générer (conséquences sur le comportement du «zapping» et du temps passé sur écran, modification du rapport à la réalité par diffusion de «fake news».

L'évolution des Systèmes d'Information, qualitativement et quantitativement, impactera certaines pratiques des professionnels, notamment sur les précautions à développer en matière de recueil et de traitement des données recueillies. D'autres seront amenés à s'approprier de nouveaux outils de transmissions et d'acquisition de savoirs (tableaux interactifs, tablettes, software), mais aussi à être les porteurs et les vecteurs de bonnes pratiques dans cet univers ultra connecté.

Inégalités, individualisme et replis sur soi

Des solidarités sociétales et sociales qui s'effondrent, ajoutées à un système économique de plus en plus dérégulé, font peser sur notre société un risque d'explosion autant sociale que politique. Les inégalités économiques ainsi produites créent des exclus, mal identifiés, qui se voient écartés aussi de la formation ou de la culture.

Des phénomènes d'exclusion qui contribuent à une rupture de lien social, qui fragilisent la démocratie et alimentent le populisme. Ces risques questionnent la Fondation dans son rôle et ses modalités d'intervention et d'interpellation.

Les connaissances nouvelles et les avancées technologiques



La Fondation ne peut rester insensible et doit s'enrichir de l'apport des neurosciences et des nouveaux concepts ou modèles dans les champs éducatif, pédagogique et thérapeutique. Les référentiels d'accompagnement et de soins doivent aussi être interrogés au regard de ce qu'apporte les sciences humaines ou sociales.

Les relations sociales sont quant à elles fortement impactées par les réseaux sociaux et la place de plus en plus grande laissée au numérique.

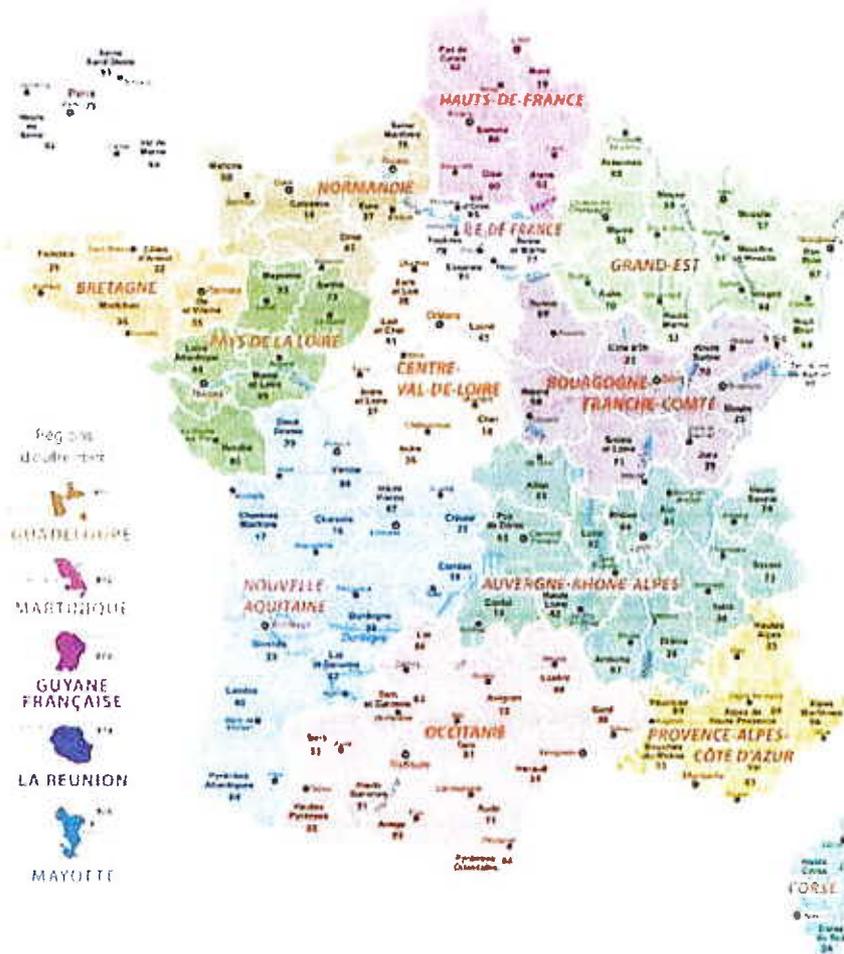
Dans le champ du soin ce sont la télémédecine et les progrès des biotechnologies qui ouvrent des perspectives nouvelles. Enfin, l'Intelligence Artificielle trouve des applications dans la vie quotidienne et vient déjà compenser certains handicaps.

La Fondation ne peut ignorer tous ces défis qui doivent se traduire en matière de compréhension des enjeux, de formation ou de pratiques multidisciplinaires à inventer.

L'organisation territoriale et le financement des politiques publiques

Les limites des territoires administratifs et politiques bougent à travers une réorganisation qui modifie la répartition des compétences (nouvelles grandes régions, métropoles et intercommunalités...). Si l'impact semble faible aujourd'hui pour la Fondation, c'est une donnée qu'elle devra prendre en compte dans son développement futur pour définir son périmètre d'intervention et adapter son action aux spécificités (géographique, historique, populationnelle..) des territoires.

La redéfinition des compétences territoriales positionnent ainsi les collectivités au côté de l'Etat et de l'Assurance Maladie pour viabiliser l'action sociale et médico-sociale. C'est un point d'attention que la Fondation doit avoir afin d'intégrer ces évolutions pour son développement futur, sans perdre la qualité de l'offre qu'elle sera susceptible de couvrir ou sa capacité d'innovation.



ETABLISSEMENT ET SERVICES: Une réponse adaptée

Le CESDDA

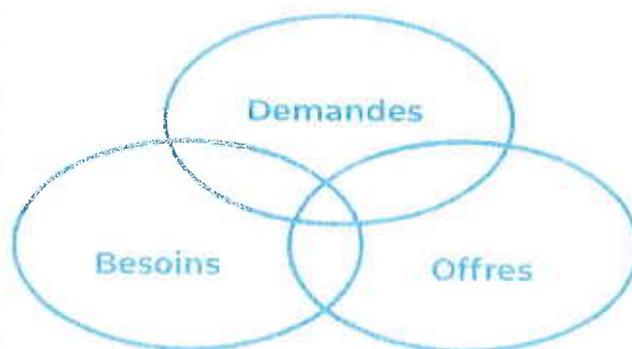
LE CESDDA c'est :

- Une offre régionale (Occitanie/Aquitaine) d'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes déficients auditifs,
- une réponse aux besoins d'enfants déficients auditifs ou présentant un trouble des apprentissages, pour moitié chacun de l'effectif total,
- **110** enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, scolarisés, accompagnés ou formés chaque année
- **80** professionnels dont :

**Professeurs spécialisés, Educateurs
Médecins Phoniatre, Psychiatre,
Orthophonistes, Psychologues, Psychomotriciennes,
Infirmières
Assistants sociales**

- **2** autorisations sur **3** sites
- Un budget annuel de **5.2 M€**

Les dispositifs déployés aujourd'hui par la Fondation proposent une dimension d'accompagnement par *le projet personnalisé prenant en compte la parole du jeune et de sa famille*. C'est pourquoi, en fonction de l'évolution et de l'admission de nouveaux usagers, la « voilure » de cette offre de service s'adaptera chaque année à la demande et aux besoins identifiés.



Ainsi, ce sont les dispositifs d'accompagnements variés, définis par l'agrément du 1er mars 2010, qui s'adaptent quantitativement et qualitativement.



IES Institut d'Éducation Sensorielle

- SEES Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé
- SPFP Section de Première Formation Professionnelle
- SEJHA Section d'Éducation pour les Jeunes avec Handicaps Associés

Scolarité

- unité d'enseignement interne
- unité d'enseignement externe
- en inclusion individuelle

SESSAD Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

- SAFEP Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
- SSEFIS Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Inclusion Scolaire

Internat /Externat : pour un accompagnement éducatif



ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES : Une ambition à confirmer

Les statuts de la Fondation, rénovés en 2013, en affirmant dans son article premier son ouverture à « *une population présentant d'autres types de handicaps* », portent en eux les germes des perspectives (objectifs stratégiques) déclinées ci-dessous dans quatre grands domaines :

- *Pérennité et indépendance de la Fondation,*
- *Réponses à l'accompagnement des usagers,*
- *Gouvernance de la Fondation,*
- *Diversification des ressources.*

ASSURER LA PÉRENNITÉ ET L'INDÉPENDANCE DE LA FONDATION

Bien que reconnue en tant que telle qu'à partir de 1931, la Fondation était l'héritière d'une histoire déjà ancienne qu'elle ambitionne de poursuivre encore pour de nombreuses années au travers des actions suivantes :

- Adapter son offre de service sur le territoire en se positionnant comme porteur de projet sur les appels à projet de l'ARS ou du Conseil Départemental ;
- Etablir un plan de communication porté par des outils identifiés permettant d'exister à l'extérieur;
- Faire valoir son expertise en investissant les instances représentatives des institutions sectorielles locales ou nationales, voir en contribuant à l'élaboration des politiques publiques locales (PRS ...) en étant présent dans les commissions ad hoc.

AMÉLIORER LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES DISPOSITIFS MÉDICO SOCIAUX DE LA FONDATION

L'accompagnement au quotidien et au long cours des personnes accueillies ne peut se satisfaire d'un ordinaire répétitif. La formation des intervenants, l'appropriation de techniques nouvelles issues de l'évolution de connaissances, la référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sont autant de vecteurs pour :

- Garantir les droits, la citoyenneté et la participation des personnes accueillies,
- Améliorer le processus d'évaluation continue de la qualité,
- Assurer la protection des données personnelles (RGPD),
- Promouvoir la logique de parcours personnalisé de l'utilisateur en privilégiant la dimension inclusive,
- Initier de nouveaux partenariats et développer ceux existants pour adapter nos réponses aux populations accompagnées sur le territoire de l'Occitanie,
- Mettre en place au quotidien des pratiques éco-responsables et développer une éducation à la protection de l'environnement.

FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE LA FONDATION

Cet objectif conforte le travail de consolidation et de rajeunissement du Conseil d'Administration mis en place par le bureau depuis dix ans. Il convient demain :

- D'Anticiper le renouvellement des membres du Conseil en l'ouvrant à de nouvelles compétences,
- De Renforcer l'implication des administrateurs à partir de la mise en place de commissions spécialisées: commissions financières, commissions projet et développement stratégique ...

DIVERSIFIER LES RESSOURCES DE LA FONDATION

Cette dynamique de recherche de fonds propres, destinée à apporter un complément de réponse au bénéfice des usagers, est déjà à l'œuvre à la Fondation depuis de nombreuses années. Elle s'est traduite jusqu'alors par deux types d'action :

- Les appels annuels à dons ou legs, réalisés auprès des entreprises, fournisseurs des établissements et services de la Fondation, mais aussi auprès des parents des enfants accompagnés,
- La rénovation de locaux non utilisés appartenant à la Fondation et destinés à la location pour des entreprises.

Il ne s'agit pas là d'apporter un complément de ressources au fonctionnement de l'établissement, mais de développer une politique d'aide aux plus démunis et de proposer aux personnes accompagnées de participer à des activités ne pouvant être prises en charge dans le cadre budgétaire des établissements, et d'élargir la politique de développement de la Fondation dans le respect de sa propre éthique.

« Une association sans projet est une association qui meurt »

Projet validé par le Conseil d'administration en date du 18 Juin 2020

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES



Le bâtiment historique



L'internat à Lespinet



L'intérieur rénové



Le Self modernisé



*Des équipements adaptés
pour Personnes à Mobilité Réduite*

FONDATION

PAULIN ANDRIEU

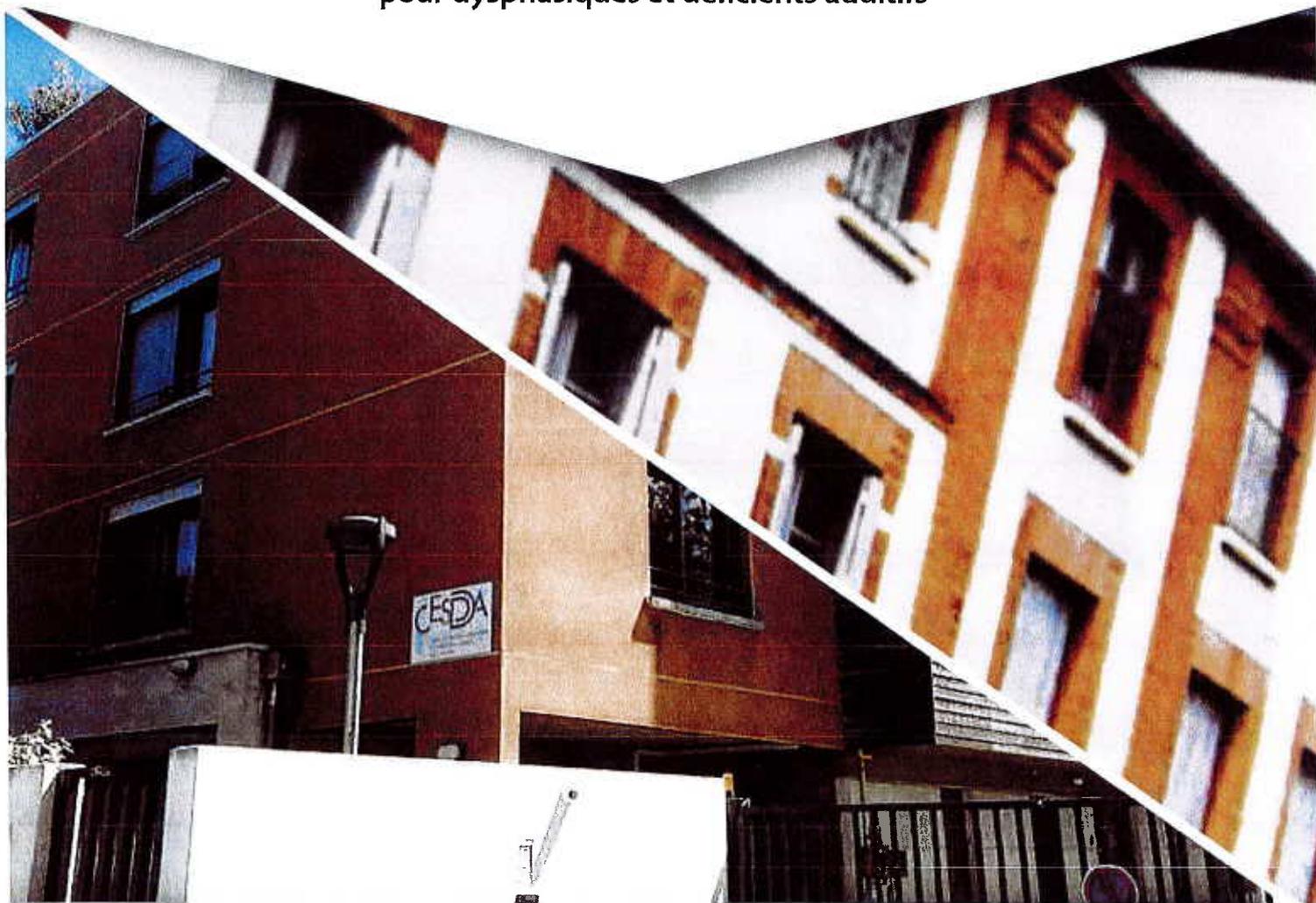
Centre d'éducation spécialisée
pour dysphasiques et déficients auditifs

FONDATION

PAULIN

ANDRIEU

**Centre d'éducation spécialisée
pour dysphasiques et déficients auditifs**



FONDATION

PAULIN ANDRIEU

Centre d'éducation spécialisée
pour dysphasiques et déficients auditifs

FONDATION CESDDA PAULIN ANDRIEU

reconnue d'utilité publique depuis 1931

25 Rue des 36 ponts 31400 Toulouse

Contact : ☎ 05 61 14 89 70 ✉ contact@cesdda.fr • Site web : www.cesdda.fr

Gestionnaire du Centre d'Education Spécialisée pour Dysphasiques et Déficients Auditifs